

Assemblée des délégués des assurés

Centre Patronal

1^{er} octobre 2025



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

01
Introduction

02
Elections des représentants des
assurés au Conseil de fondation

03
Divers



01

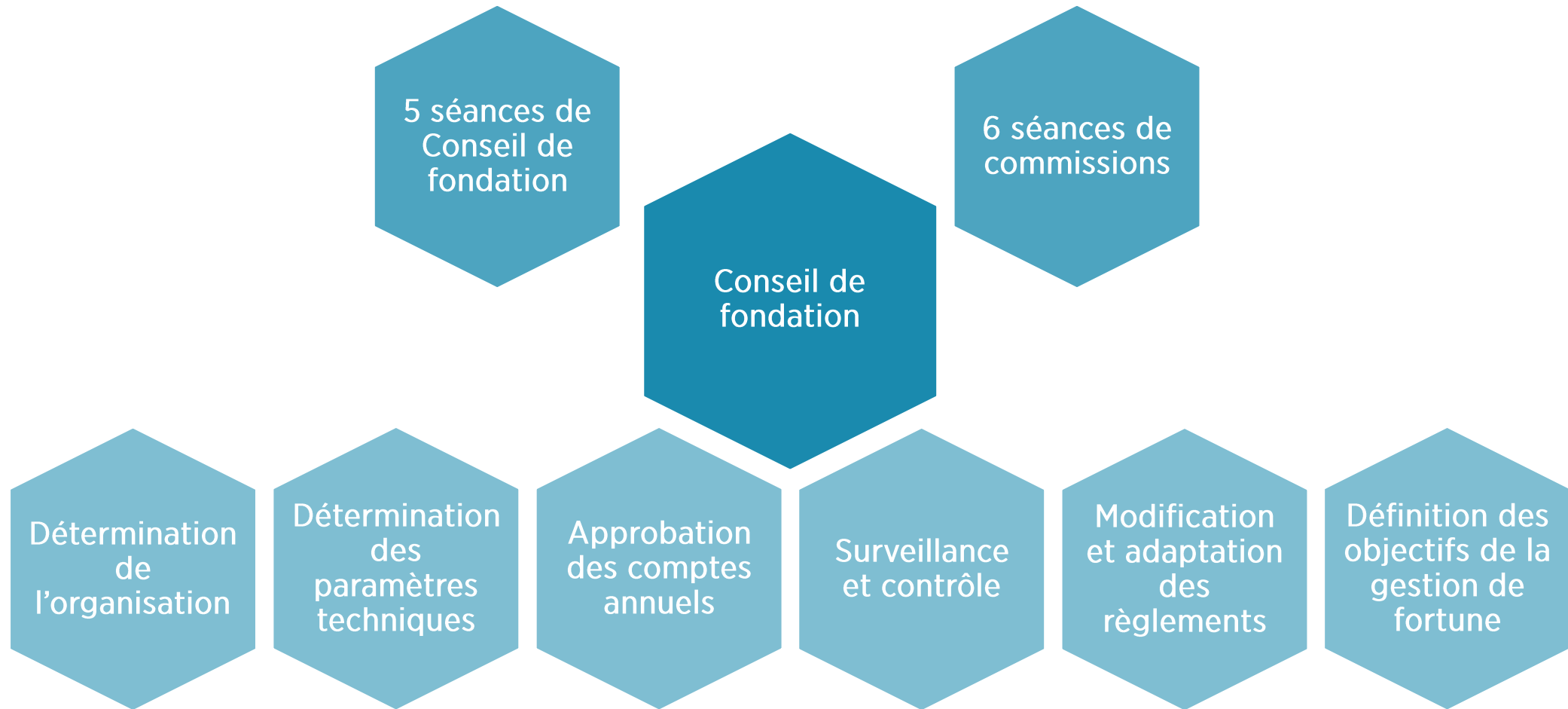
Introduction



Organisation



Tâches du Conseil de fondation



Règles des représentants des assurés

Assemblée
des
délégués
Assurés

1 siège pour les employés d'employeurs avec < 100 assurés

2 sièges pour les employés d'employeurs avec > 100 assurés

Réunion en principe une fois par année

L'employeur annonce toute mutation au gérant

Désigne les membres du Conseil de fondation

02

Elections des représentants des assurés au Conseil de fondation



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

Candidat sortant (ne se représente pas)

M. Jean-Claude Büchler

5 candidats ► 5 sièges à repourvoir

Candidats sortants (sollicitent une nouvelle élection)

Mme Christine Duplan

M. Olivier Glauser

M. Davide Nicora

M. Joseph Périsset

Candidature nouvelle

Mme Rafika Teguig

Mandat 2026 - 2028



03

Divers



Séance d'information aux assurés

Centre Patronal

1^{er} octobre 2025



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

01

Mot du Président

02

Situation de la fondation

03

Taux de conversion

04

Nouvelles technologies





vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

Mot du Président

M. Jean-Claude Büchler



Membres du Conseil de fondation dès 2026

Représentants des employeurs

M. Nicolas Croгнаletti

Mme Anne Parelle

M. Jean-François Pasche

M. François Sénéchaud

M. Luis Villa

Représentants des assurés

Mme Christine Duplan

M. Olivier Glauser

M. Davide Nicora

M. Joseph Perisset

Mme Rafika Teguig

02

Situation de la fondation



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

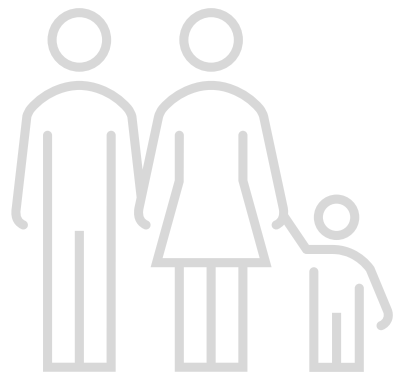
La fondation aujourd'hui et demain

De très bons résultats en 2024

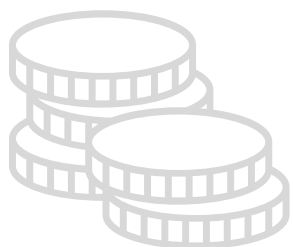
Une forte volatilité toujours présente en 2025

Un futur chargé d'incertitudes, de défis économiques et sociétaux

Une fondation solide et durable



	31.12.2024	31.12.2023
Affiliés	87	88
Assurés actifs	10 898	10 712
Rentiers	2 338	2 130
Ratio actifs/rentiers	4.7	5.0



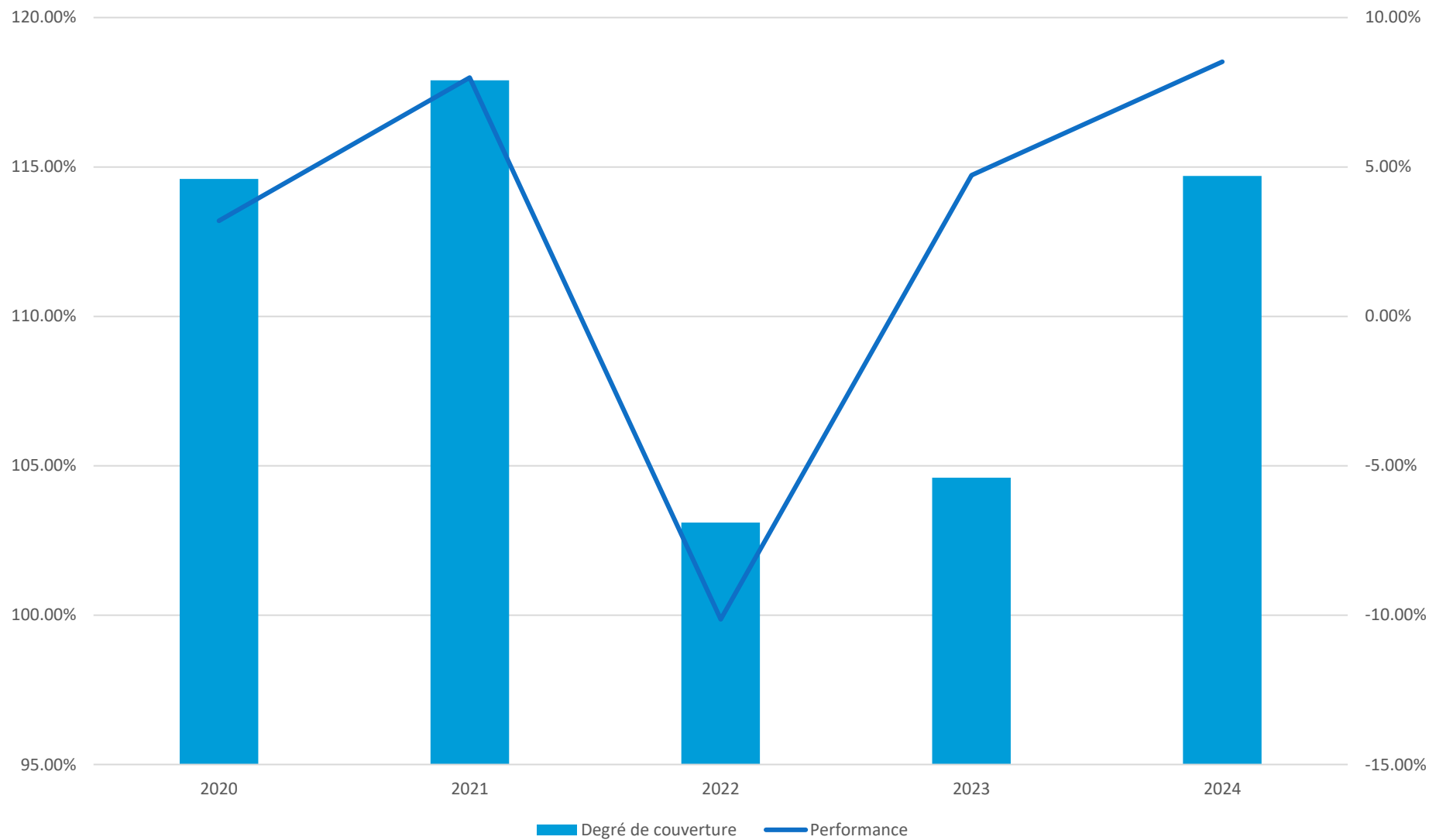
	31.12.2024	31.12.2023
Somme des salaires	CHF 509.4 mio	CHF 469.9 mio
Somme des cotisations	CHF 73.8 mio	CHF 69.2 mio
Financement employeurs	52.4 %	52.5 %
Financement employés	47.6 %	47.5 %

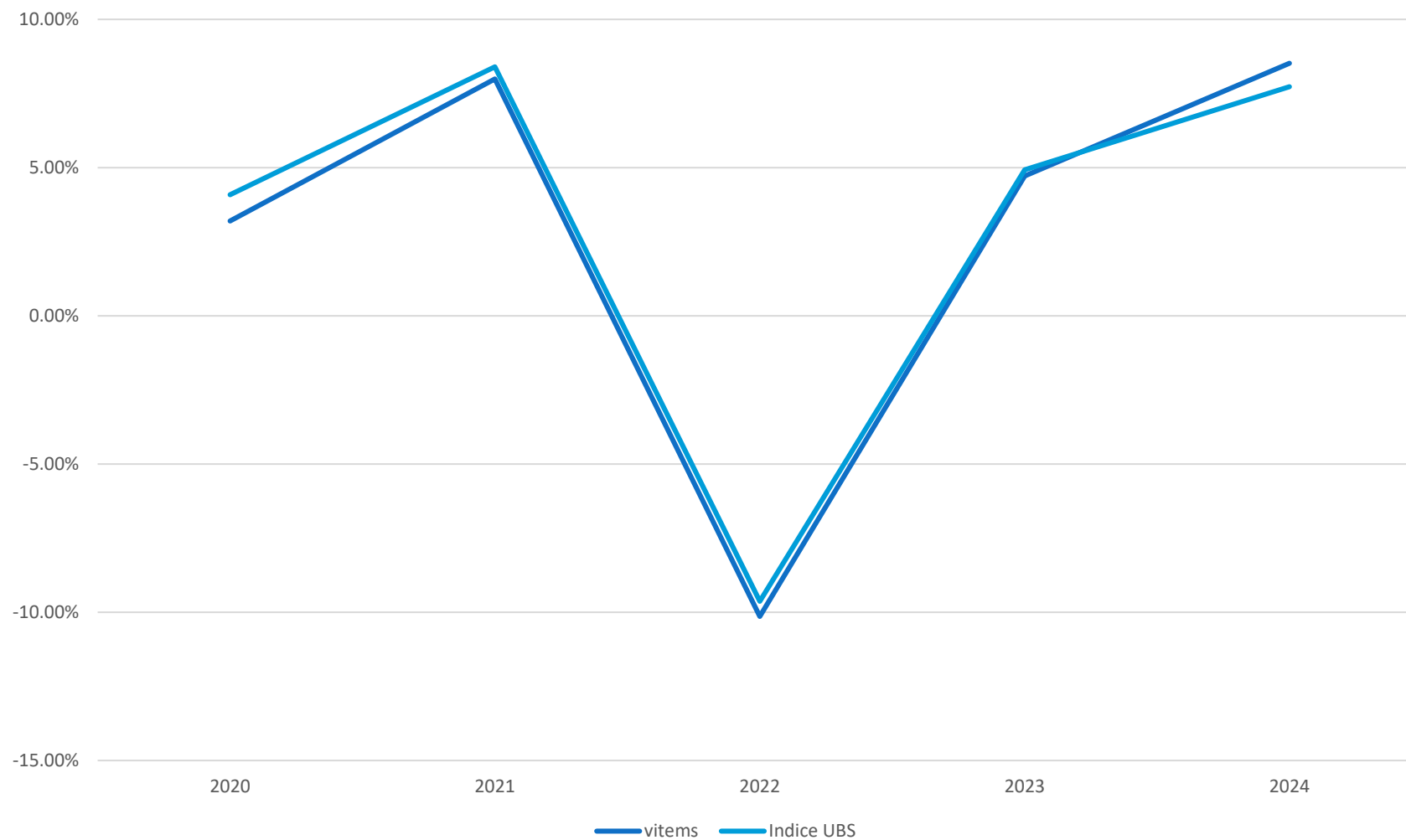
31.12.2024

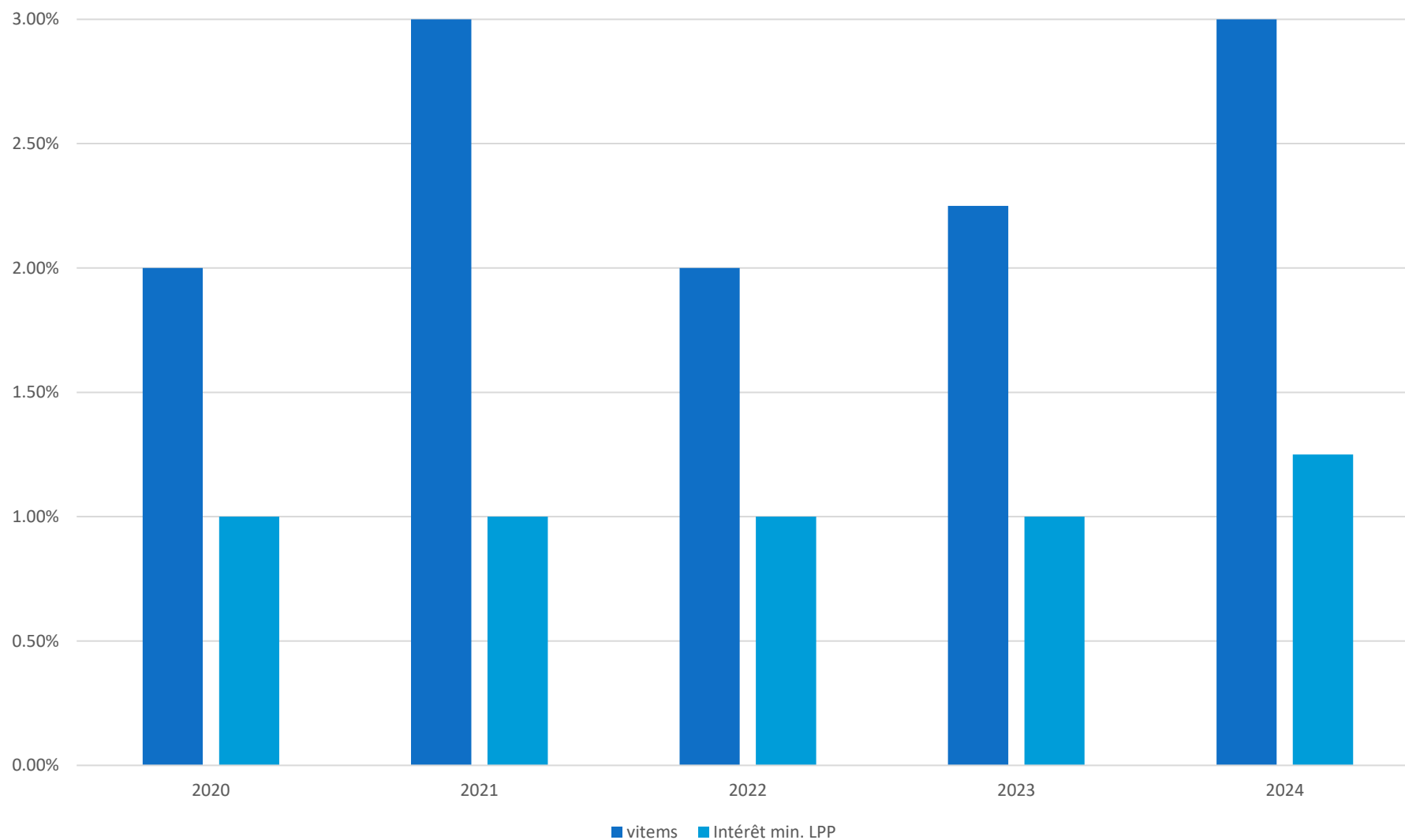
Fortune	CHF	1 479 mio
Transitoires	CHF	61 mio
Fortune disponible	CHF	1 418 mio
Engagements	CHF	1 236 mio
Réserve de fluctuation	CHF	182 mio
Degré de couverture		114.7 %



	31.12.2024	31.08.2025
Fortune	CHF 1 479 mio	CHF 1 504 mio
Degré de couverture	114.7 %	115.4 %
Performance	8.52 %	2.65 %







Questions et discussions



03

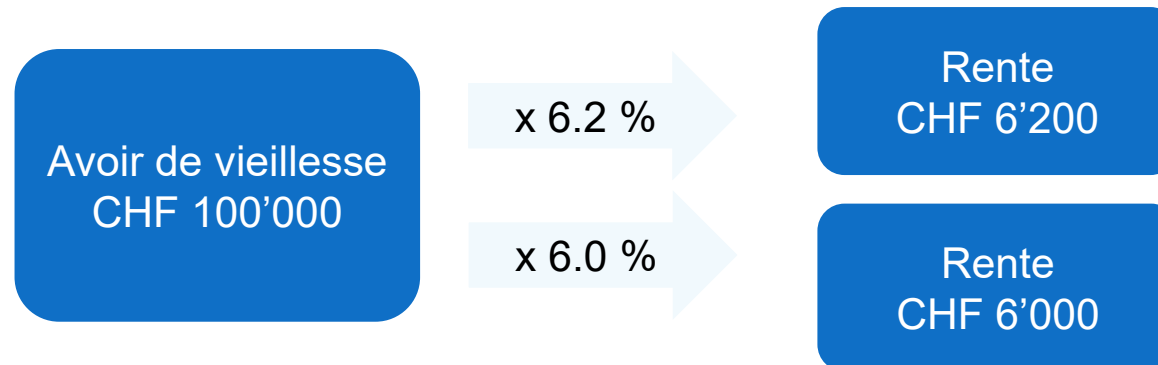
Taux de conversion



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE

- Le taux de conversion correspond au paramètre réglementaire utilisé pour convertir l'avoir de vieillesse acquis au moment du départ en retraite en une rente de retraite viagère dans un plan en primauté des cotisations.

$$\text{Rente annuelle} = \text{Avoir de vieillesse} * \text{taux de conversion}$$



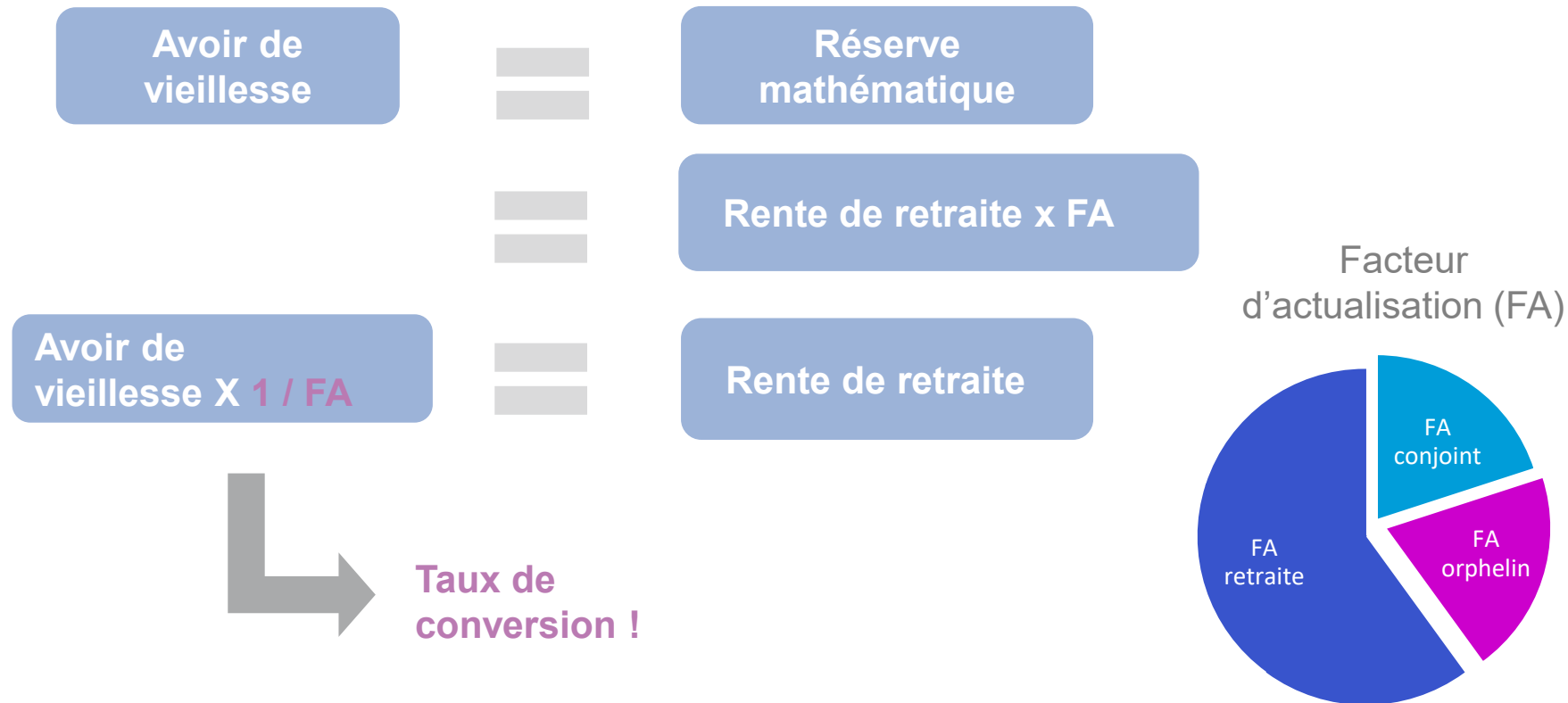
Taux de conversion LPP (minimum légal)

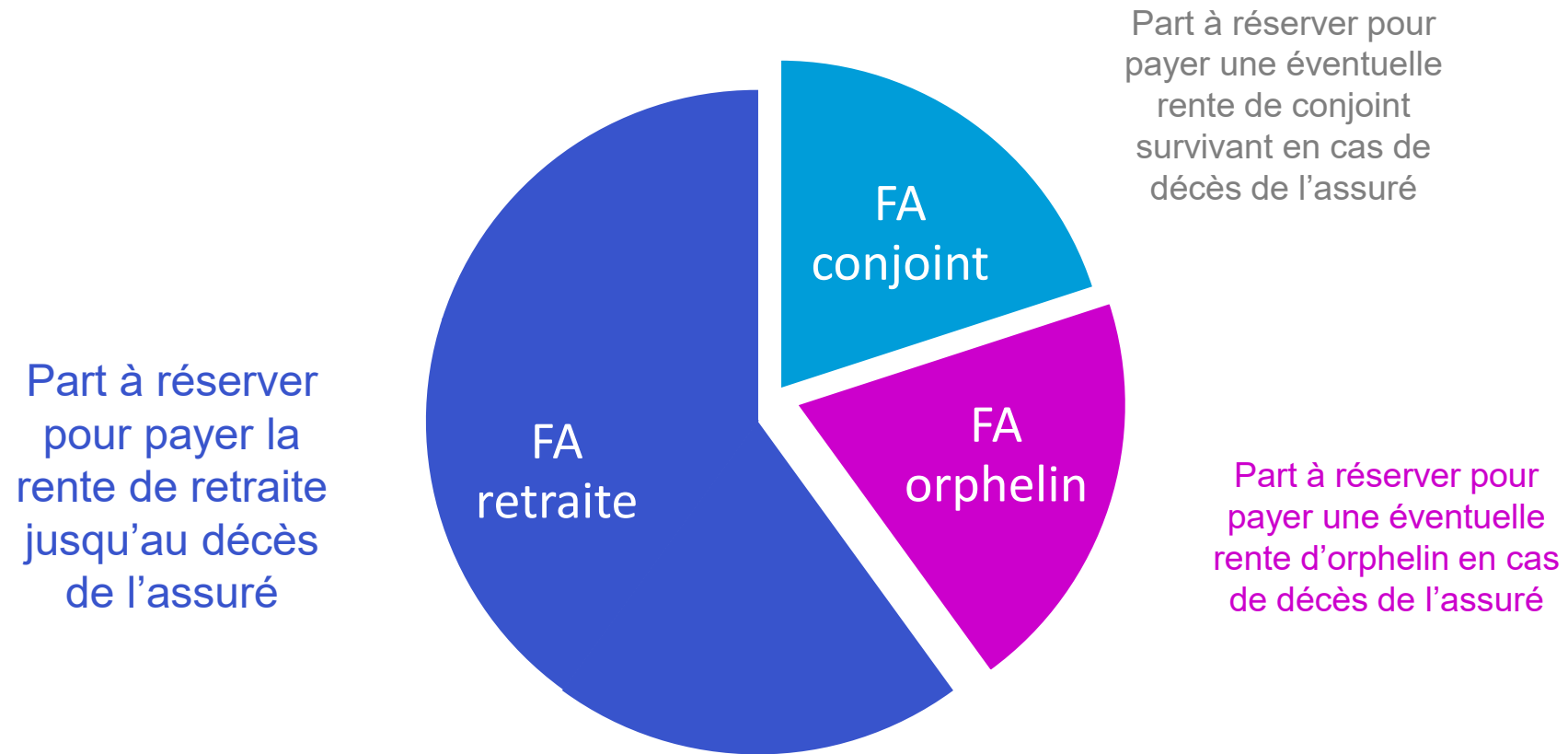
- Minimum légal (art. 14 al. 2 LPP): **6.8%**
- Taux qui s'applique à l'avoir de vieillesse selon la LPP pour déterminer le niveau de la prestation minimale qui doit être versée à l'assuré en cas de retraite
- Les caisses de pensions peuvent ainsi fixer un taux de conversion plus bas dans leur règlement, qui s'applique à l'avoir de vieillesse réglementaire, pour autant qu'au final la prestation versée soit **au moins égale** à la prestation minimale assuré selon la LPP
- vitem a des avoirs de vieillesse qui sont **2.1 fois plus élevés** que le minimum LPP

- Au moment de la retraite, la Caisse fixe le montant de la rente de retraite à l'aide du taux de conversion réglementaire
- Pour ne pas faire de pertes sur retraite, il doit y avoir égalité entre
 - Ce que la Caisse possède : **l'avoir de vieillesse**
 - Ce qu'elle doit avoir en réserve pour payer la rente dans le futur : **la réserve mathématique**
- Un taux de conversion dit actuariel permettrait en moyenne de **respecter cette égalité**

Taux de conversion actuariel

- \ Taux de conversion qui garantit l'équivalence entre le montant de l'avoir de vieillesse et la réserve mathématique





- Le facteur d'actualisation et donc le taux de conversion actuariel dépendent principalement :
 - Des **tables actuarielles appliquées** (longévité)
 - Du **taux d'intérêt technique** retenu
 - Des **taux de réversion** de rentes de survivants
 - De **l'âge de la retraite**
 - Du **genre** de l'assuré
 - De **l'état civil**

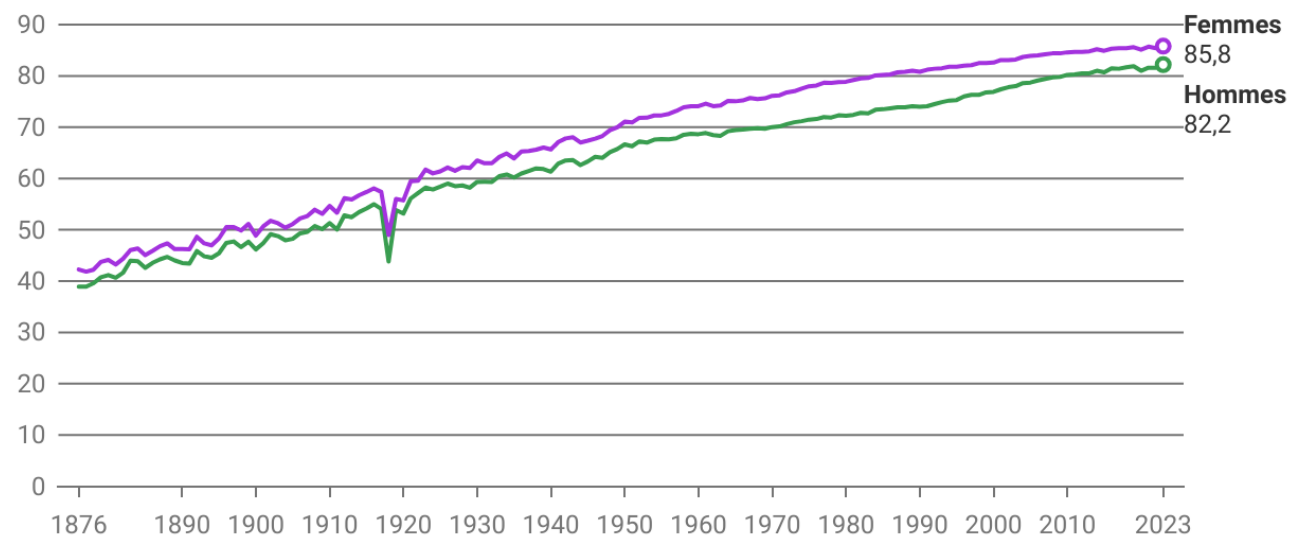
Le taux de conversion dépend de la longévité humaine

Vieillesse de la population

Espérance de vie à la naissance

Selon le sexe

En années



État des données: 05.06.2024

Source: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

gr-f-01.04.02.03.08-su

© OFS 2024

Augmentation de l'espérance de vie

LPP 2015 (P2015)

$$TC = 1/FA = 5.56 \%$$

$$\begin{aligned} FA_{\text{retraite}} &= 15.37 \\ FA_{\text{conjoint}} &= 2.60 \\ FA_{\text{orphelin}} &= 0.007 \end{aligned}$$

LPP 2020 (P2020)

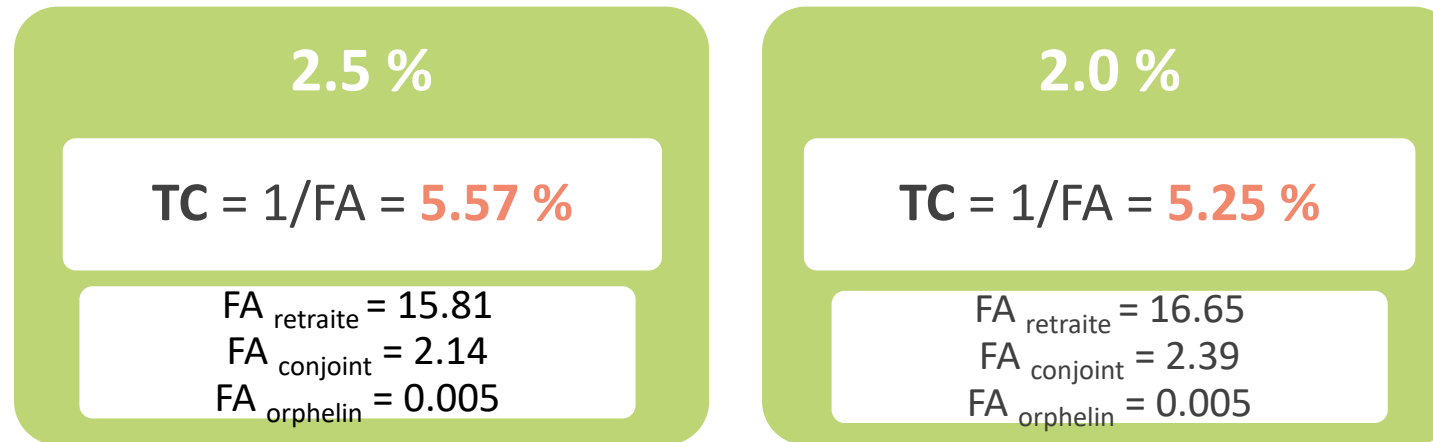
$$TC = 1/FA = 5.57 \%$$

$$\begin{aligned} FA_{\text{retraite}} &= 15.81 \\ FA_{\text{conjoint}} &= 2.14 \\ FA_{\text{orphelin}} &= 0.005 \end{aligned}$$

Taux technique : 2.5 % / Âge: 65 ans / Réversions survivants : 60 % conjoint – 20 % orphelin

- À la suite de la mise à jour des tables, les FA augmentent pour les hommes à 65 ans (augmentation de la longévité). Néanmoins, une baisse des probabilités d'être marié est observée (notamment chez les hommes...). Le taux de conversion augmente légèrement

Influence du taux d'intérêt technique



Tables actuarielles: LPP 2020 (P2020) / Âge: 65 ans / Réversions survivants : 60 % conjoint – 20 % orphelin

- \ Suite à la baisse du taux d'intérêt technique, les FA augmentent et le taux de conversion baisse : à capital égal, le niveau de la rente diminue car on attend moins des marchés financiers

\ Le niveau des rentes de survivant est déterminé au moyen d'une **réversion sur la rente de retraite**

\ En cas d'augmentation des réversions de survivants, les FA_{conjoint} et FA_{orphelin} augmentent et le taux de conversion diminue

60 % / 20 %

TC = $1/FA$ =
5.57 %

$FA_{\text{retraite}} = 15.81$
 $FA_{\text{conjoint}} = 2.14$
 $FA_{\text{orphelin}} = 0.005$

70 % / 30 %

TC = $1/FA$ =
5.46 %

$FA_{\text{retraite}} = 15.81$
 $FA_{\text{conjoint}} = 2.50$
 $FA_{\text{orphelin}} = 0.007$

Influence de l'âge de la retraite

Âge	Taux de conversion
58	4.75%
59	4.86%
60	4.98%
61	5.11%
62	5.24%
63	5.37%
64	5.52%
65	5.67%
66	5.84%
67	6.02%
68	6.22%
69	6.43%
70	6.66%

- Bases actuarielles LPP 2020 (P 2020) à 2.5 %
- Plus la retraite est anticipée, plus le taux de conversion sera bas car la rente sera servie d'autant plus longtemps

\ Les taux de conversions dépendent de l'état civil

\ Ainsi un **assuré célibataire** aurait un **taux de conversion actuariel plus élevé**, car aucune prestation de survivants ne sera versée en cas de décès. Modèle collectif retenu (on est tous mariés un peu)

Marié	Célibataire
$TC = 1/FA =$ 5.57 %	$TC = 1/FA =$ 6.32 %
$FA_{retraite} = 15.81$ $FA_{conjoint} = 2.14$ $FA_{orphelin} = 0.005$	$FA_{retraite} = 15.81$

Adaptation progressive du taux de conversion

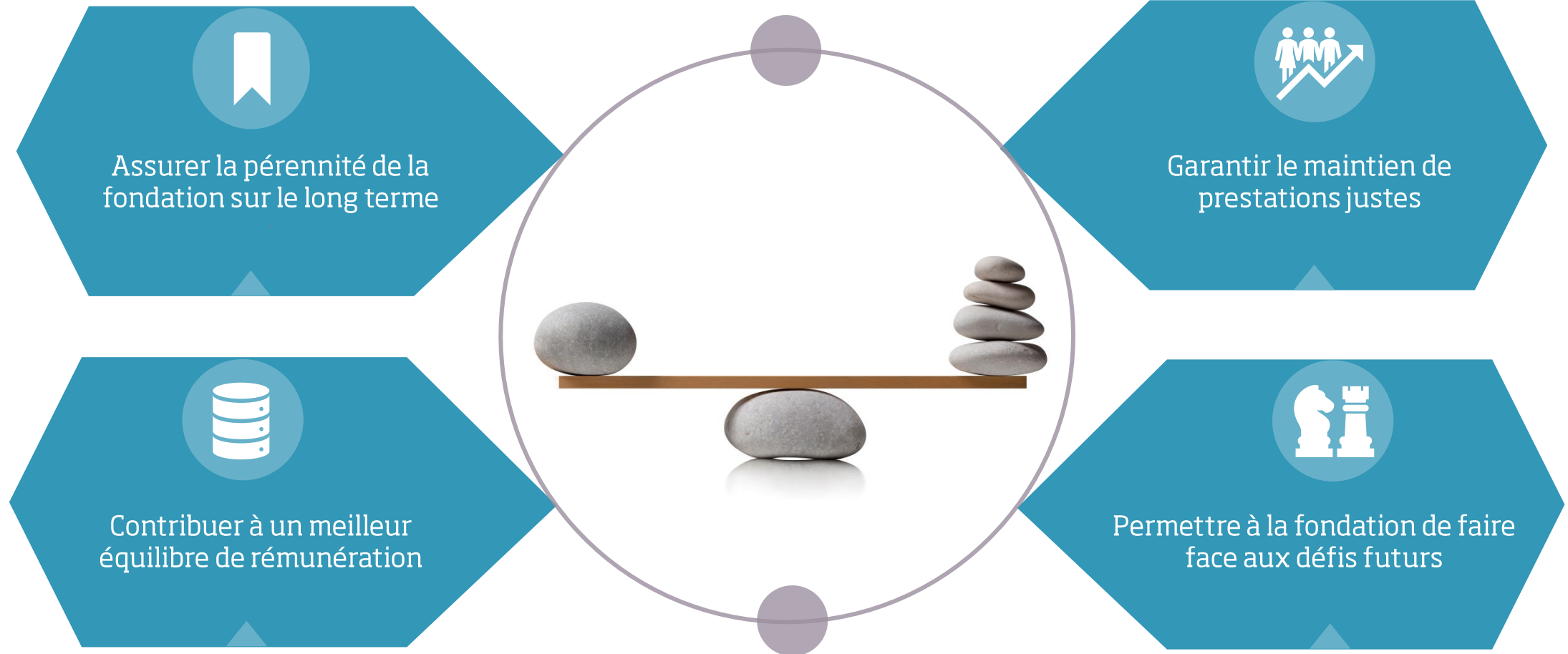
Hommes

Âge / Année	2025	2026	2027	2028	Dès 2029
60	5.8%	5.6%	5.4%	5.2%	5.0%
61	6.0%	5.8%	5.6%	5.4%	5.2%
62	6.2%	6.0%	5.8%	5.6%	5.4%
63	6.4%	6.2%	6.0%	5.8%	5.6%
64	6.6%	6.4%	6.2%	6.0%	5.8%
65	6.8%	6.6%	6.4%	6.2%	6.0%

Femmes

Âge / Année	2025	2026	2027	2028	Dès 2029
59	5.8%	5.55%	5.30%		
60	6.0%	5.75%	5.5%	5.25%	5.0%
61	6.2%	5.95%	5.7%	5.45%	5.2%
62	6.4%	6.15%	5.9%	5.65%	5.4%
63	6.6%	6.35%	6.1%	5.85%	5.6%
64	6.8%	6.55%	6.3%	6.05%	5.8%
Âge de référence	6.84%	6.64%	6.44%	6.24%	6.0%
65	6.95%	6.72%	6.48%		

Une adaptation nécessaire





Assurer la pérennité de la
fondation sur le long terme

- ☐ Allongement de l'espérance de vie
- ☐ Baisse du ratio actifs/rentiers
- ☐ Préservation de la santé financière de la fondation

- ☐ Continuer à offrir de bonnes prestations retraite à long terme
- ☐ Maintenir un taux de conversion attractif
- ☐ Assurer une égalité générationnelle des prestations



Garantir le maintien de
prestations justes

- ☐ Être en mesure d'anticiper les défis de demain
- ☐ Ne pas devoir prendre des décisions dans l'urgence
- ☐ Maintenir un degré de couverture positif



Permettre à la fondation de faire
face aux défis futurs



Contribuer à un meilleur
équilibre de rémunération

- ☐ Volonté d'améliorer la rémunération de l'épargne
- ☐ Assurer une rémunération équilibrée actifs/rentiers
- ☐ Permettre à tous de bénéficier des bonnes performances



Notre accompagnement pour une transition maîtrisée



Avril 2025

Communication de l'adaptation
du taux de conversion



15 mai 2025

Séance d'information délégués/RH

Juillet - Août

Attestation d'assurance avec les
nouveaux taux de conversion

1^{er} octobre 2025

Séance des délégués
Séance d'information assurés

Dès 2026

Entrée en vigueur de l'adaptation
du taux de conversion

Une fondation à votre disposition



Adaptation du taux de conversion

BROCHURE D'INFORMATION

PLUS D'INFORMATIONS

CONTACTEZ-NOUS



■ Votre retraite évolue, restez informé !

Le taux de conversion de votre 2e pilier diminue progressivement pour **assurer des rentes durables et équilibrées** pour tous.

Mais pas d'inquiétude : votre caisse vitem's optimise votre épargne pour garantir une retraite juste.



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE

vitem's.ch

info@vitem's.ch

+41 58 796 32 46

04

Nouvelles technologies



vitems
FONDATION DE PRÉVOYANCE



L'IA : Opportunité ou menace ?

vitems X Centre Patronal
01 Octobre 2025

Lionel Theintz





L'intelligence artificielle (IA)



Qu'est-ce que l'IA ?

Technologies permettant à des machines d'imiter l'intelligence humaine : comprendre, apprendre, générer du contenu, etc.



Opportunités de l'IA

Gagner du temps

- Synthèse : rapport, réunion, ou PV
- Assistance à la rédaction : mail, article, ou code
- Traduction : DeepL

Automatiser des tâches

- Mail : tri et extraction d'informations automatique clés
- Planification de rendez-vous

Soutien à la cybersécurité

- Analyse de logs
- Détection d'anomalies
- Tests d'intrusion





Les risques liés à l'IA



Les risques liés à l'utilisation de l'IA

- Fuite de données
- Hallucination de l'IA
- Conformité



Les risques liés aux attaques sophistiquées

- Attaque de phishing améliorée
- Deepfake vidéo ou vocal





Les risques liés à l'utilisations de l'IA

Fuite de données



Exemple :

Copier-coller dans ChatGPT des notes d'un entretien de fin d'année pour générer un compte rendu à envoyer aux RH.



Ce qui se passe :

- Fuite de données confidentielles ou sensibles (nom, salaire, données de santé, etc.)
- Conservation de données sur les serveurs de l'éditeur de l'IA



Solutions :

- ❖ Anonymiser ou supprimer les données personnelles ou sensibles
- ❖ Utiliser des IA internes ou activer les paramètres de non transmission ou conservation des données



Les menaces Cyber



Samsung – Mars 2023



En bref

Contexte : En mars 2023, des ingénieurs de Samsung utilisent ChatGPT pour les aider à résoudre des problèmes techniques internes.

Utilisation de l'IA : Ils copient-collent dans ChatGPT du code source confidentiel, des logs internes, et des informations sensibles sur des semi-conducteurs.

Erreur : Ces données sont traitées par les serveurs d'OpenAI, sans contrôle ni encadrement.

Découverte : L'entreprise identifie ces fuites lors d'un audit

Conséquences : Samsung interdit immédiatement l'usage de ChatGPT à ses employés. Une politique d'usage des IA est mise en place.

TECH > INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

DES EMPLOYÉS DE SAMSUNG DIVULGUENT DES DONNÉES CONFIDENTIELLES SUR CHATGPT

Margaux Vulliet Le 06/04/2023 à 15h26



Alors que Samsung a autorisé ses ingénieurs de fabrication à utiliser ChatGPT dans un cadre professionnel, trois incidents ont été recensés.

Il paraît peu probable que Samsung réitère l'expérience. Des ingénieurs de Samsung Semiconductor ont commencé à utiliser ChatGPT pour corriger des erreurs dans leur code source divulguant ainsi des



Les risques liés à l'utilisations de l'IA

Hallucination IA



Exemple :

Vous demandez un conseil juridique à ChatGPT sur les clauses de non-concurrence concernant une entreprise X.



Ce qui se passe :

L'IA peut générer de faux contenus sans signaler l'incertitude.



Solutions :

- ❖ Vérifier les informations auprès de sources officielles ou légitimes
- ❖ Faire relire ou valider le contenu par un expert



Hallucination IA



Avocat & ChatGPT – Mai 2023

En bref

Contexte : L'avocat utilise ChatGPT pour rédiger un mémoire juridique dans une affaire contre la compagnie aérienne.

Utilisation de ChatGPT : Il demande des jurisprudences → l'IA génère 6 cas totalement inventés.

Erreur critique : L'avocat intègre ces fausses références dans son document officiel sans les vérifier.

Découverte : Le juge demande des preuves. Aucun cas n'existe dans les bases juridiques. L'affaire devient publique → scandale médiatique.



Info

TV • Radio • Moyen-Orient • Ukraine • Suisse • Monde • Santé • Société • Environnement • Eco • Plus

Un avocat new-yorkais grillé, ChatGPT lui avait soufflé des cas imaginaires

Monde
Publié le 9 juin 2023 à 21:28

Partager



Les déboires d'un avocat à la suite de son utilisation de ChatGPT aux Etats-Unis / Forum / 3 min / le 9 juin 2023

Un avocat new-yorkais qui avait utilisé ChatGPT pour préparer un procès a présenté cette semaine ses excuses au tribunal civil fédéral de Manhattan. Le programme d'intelligence artificielle générative lui avait soufflé des affaires inventées de toutes pièces.

L'avocat Steven Schwartz représente un client qui attaque la compagnie aérienne colombienne Avianca. Il demande réparation car il affirme avoir été blessé à la jambe par la chute d'une assiette en métal au cours d'un vol en août 2019.

La compagnie aérienne a demandé au tribunal de rejeter le dossier, mais l'avocat du passager a versé un mémoire citant plus d'une demi-douzaine de précédents judiciaires pour soutenir ses arguments. Des affaires intitulées "Petersen contre Iran Air", "Varghese contre China Southern Airlines" ou encore "Shaboon contre Egyptair".

Problème, ni la partie adverse ni le juge n'en ont retrouvé trace dans la jurisprudence. "Six des cas soumis semblent être de fausses décisions judiciaires avec de fausses citations", a ainsi constaté le juge. Et pour cause: ces affaires ont été inventées de toutes pièces par l'outil d'intelligence artificielle



Les risques liés à l'utilisations de l'IA

Conformité



Exemple :

Utiliser ChatGPT pour générer un rapport sur un affilié d'une caisse AVS sur la base de notes de séance.



Ce qui se passe :

- Violation des règles de l'OFAS sur les données d'affiliés en Suisse
- Violation de la nLPD (États-Unis ne figurant pas dans la liste des pays avec un niveau de protection adéquat)



Solutions :

- ❖ Anonymiser les données
- ❖ Utiliser des IA internes ou suisse
- ❖ Former les collaborateurs aux risques



Conclusion



- Avoir les bon reflexes
- Se renseigner sur comment l'éditeur de l'IA traite les données
- Vérifier le résultat avant utilisation
- Connaître les contraintes légales

L'IA est un formidable outil, mais son usage doit rester maîtrisé.





vitems

FONDATION DE PRÉVOYANCE